

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 31

OBJET :

**ESPACES NATURELS
SENSIBLES**

« BOIRE DES CARRES »
« COTE SAINT AMAND »

SORTIES SCOLAIRES

**SUBVENTION DE
TRANSPORT**

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27 février 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 février 2023

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et sa compétence en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le schéma départemental de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) validant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'ENS Boire des Carrés et pour l'ENS Côte St Amand avec un concours financier du département de l'Allier,

Considérant le plan de gestion stratégique à 10 ans de l'ENS de la Côte Saint-Amand et à son programme d'actions 2022-2024,

Considérant le plan de gestion stratégique à 10 ans de plan de gestion stratégique à 10 ans de l'ENS de la Boire des Carrés et à son programme d'actions 2023-2025,

Considérant les objectifs de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur un espace naturel sensible et, en particulier, à destination des scolaires,

Considérant l'objectif de Vichy Communauté de proposer à tous les établissements scolaires du territoire, une offre gratuite de sorties pour la découverte de la nature et encadrées respectivement par les gestionnaires des deux ENS : Côte Saint-Amand et Boire des Carrés,

Considérant la difficulté que peuvent rencontrer les établissements scolaires notamment éloignés des sites, pour financer leur déplacement en car, ce qui limite l'accès de leur(s) classes aux sorties encadrées par les animateurs Nature des deux E.N.S.,

Considérant l'intérêt du Département de l'Allier à l'éducation environnementale des plus jeunes et l'aide financière apportée dans le cadre du programme d'actions à 3 ans de chaque ENS, pouvant couvrir jusqu'à 60% de la dépense,

Propose au Conseil Communautaire :

- De soutenir l'accès des scolaires aux deux ENS pour développer l'éducation à l'environnement, dans le cadre d'une enveloppe globale de transport estimée à 3000 € pour 2023,
- De rembourser les factures aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de l'agglomération qui organiseront leur transport et présenteront les justificatifs, selon le dispositif suivant :
 - o Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires (gratuité pour les maternelles), de même que pour les accompagnants ;
 - o Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget principal.

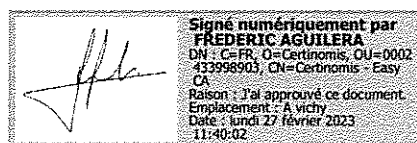
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - ESPACES NATURELS SENSIBLES BOIRE DES CARRES - COTE
SAINT AMAND - SORTIES SCOLAIRES - SUBVENTION DE TRANSPORT

.....
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23FEV2023_31

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_31-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 31.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_31-DE-1-
1_1.pdf)